

APPEL A PROJETS :

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

**DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) DE LA
BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE DANS LE CADRE DE LA
PREPARATION OPERATIONNELLE A L'EMPLOI COLLECTIVE (POEC)**

Pour les domaines :

**Maintenances des véhicules industriels et utilitaires, Cycles,
Préparation des véhicules et Contrôle technique**

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Où doit-on indiquer le prix des prestations dans la mesure où il n'y a pas d'acte d'engagement dans les documents à produire en réponse à l'appel à projet ?

[Le prix des prestations peut être intégré au dossier technique ou lui être annexé. Le cas échéant il peut prendre la forme d'un acte d'engagement. Ce document sera quoi qu'il en soit établi avec le candidat retenu lors de la notification du marché.](#)